

chose sous le même angle, car je pense que le cultivateur choisit le moindre de deux maux.

On me permettra de citer un exemple. Donnez au cultivateur aujourd'hui l'avantage de choisir entre le régime actuel et le libre-échange absolu, c'est-à-dire pour ce qu'il a à acheter et à vendre, et aussitôt il se prononcera pour le libre-échange; cela ne fait aucun doute. Mais il dit que le Parlement ne lui accordera pas cela et qu'il ne lui permettra pas d'acheter ses marchandises là où elles coûtent le moins cher. Aussi, il fait cette réflexion: puisqu'il me faut endurer toutes les injustices du tarif lorsque j'achète, je ne permettrai pas qu'on m'impose le libre-échange uniquement sur ce que je vends. Il serait tout aussi logique de dire, par exemple: parce qu'un cultivateur ne trouve pas de son goût une certaine disposition du code pénal, quand elle pourra lui être de quelque utilité, ceux qui sont chargés de l'appliquer devront lui répondre: cette disposition ne vous inspire pas confiance; par conséquent, nous ne vous en ferons pas profiter. Voilà quel est le point de vue du cultivateur. Qu'il ait raison ou tort, ce sont des faits et non des théories qu'il nous faut envisager. C'est une situation que nous devons reconnaître, et le Gouvernement doit la prendre telle qu'elle est. Le Gouvernement a prouvé qu'il le comprenait quand, il y a quelques jours, il a accepté une motion de l'opposition, demandant l'annulation de l'accord avec la Nouvelle-Zélande. J'ai dit "accepté", car, en substance et au point de vue de l'effet, c'est exactement ce qu'il a fait.

Plusieurs membres du Gouvernement, dont le ministre du Commerce (M. Malcolm) ont l'air de prétendre que la protection n'a aucune utilité pour le cultivateur. Je concède qu'elle peut lui être inutile, lorsqu'il y a excédent de produits exportables. Il faut reconnaître que dans ce cas-là, c'est le marché universel qui fait le prix; mais le ministre du Commerce et d'autres, qui adoptent le point de vue du protectionniste, ne diraient certainement pas que la protection de l'industrie ne profite pas à cette dernière. Or, pour ce qui est des produits agricoles, lorsqu'il n'y a pas d'excédent à exporter, on devrait faire jouer le tarif douanier pour protéger dans une certaine mesure cette industrie.

M. MILLAR: Serait-ce un avantage durable?

M. CAMPBELL: Mon honorable ami sait fort bien que rien ne dure et rien n'endure. Le monde dans lequel nous vivons ne durera pas. Nous devons voir à tout, au jour le jour.

[M. Campbell.]

M. MILLAR: C'est à peine une réponse. Les avantages dureraient-ils quelques années? Ne seraient-ils pas balayés immédiatement par une augmentation dans la production et une diminution de la consommation?

M. CAMPBELL: Peut-être oui et peut-être non. J'essaie d'exposer le point de vue des cultivateurs, parce que je suis toujours en contact avec eux. Si cela s'applique aux industries; si ceux qui travaillent dans les usines doivent bénéficier du tarif, cela doit certainement s'appliquer aux produits de l'agriculture tant qu'il n'existe pas de surplus exportable. Je comprends très bien ce que dit mon honorable ami. Si le tarif augmente la production et si cette production dépasse les besoins de la consommation du pays, le prix baisse immédiatement et tombe au niveau du prix d'exportation. Il n'y a pas à discuter sur ce point, mais il est loin que nous en sommes là en ce qui regarde le beurre.

Mon charmant collègue de Weyburn (M. Young) a beaucoup à dire touchant les principes des membres de l'extrême gauche. Je ne crois pas que cette question implique aucun principe. Comme l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) l'a dit, il y a quelques années, c'est une question de géographie. Le cultivateur, et je le dis sans équivoque, serait prêt à accepter le libre-échange, dès demain, si on le laissait acheter librement sur un marché libre. Ce qui le rebute c'est de voir que, par une préférence injuste, on lui applique le libre-échange parce qu'il a accepté cette manière de voir. Le résultat est qu'il doit acheter dans un marché protégé, tandis qu'il doit vendre en marché libre.

Ceux qui s'occupent d'industrie laitière doivent être bien satisfaits de l'attention et de la considération accordées à cette industrie au cours des débats de la Chambre. Il y a bien longtemps, en 1867, nous avons choisi le castor comme emblème national, parce que, j'imagine, le castor représentait le travailleur industriel. Mais, je crois aussi, qu'à cette époque, nous ne perdions pas de vue le côté matériel. Dans ce temps-là, le castor avait beaucoup de valeur. Vers 1867, nous avions un grand commerce de fourrures. Mais, il me semble que le castor a été supplanté par la vache laitière et je suggère qu'on substitue l'humble et paisible vache laitière au castor, comme emblème national du Canada. J'offre une suggestion à mon honorable collègue de Battleford-Nord (M. McIntosh) qui dessine un nouveau drapeau canadien. Je lui con-